



Le 4 décembre 2019

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR MESSEAGER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier de la Régie : R-4113-2019
Notre dossier : 111216.0111

Chère consœur,

Nous vous transmettons l'original de la *Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable* (« Demande ») de Gazifère Inc. (« Gazifère ») dans le dossier mentionné en titre, ainsi que la preuve de Gazifère au soutien de celle-ci.

Vous constaterez que la demande comporte une demande d'ordonnance de confidentialité à l'égard de certains renseignements contenus à la pièce **GI-1, Document 1**, ainsi qu'à l'égard de la pièce **GI-1, Document 1.1**, portant sur le prix d'achat du gaz naturel renouvelable ainsi que sur les détails relatifs à la détermination de ce prix. Une copie de ces pièces est donc déposée **sous pli confidentiel** auprès de la Régie.

L'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur Jean-Benoît Trahan est déposé au soutien de cette demande comme pièce GI-1, Document 1.2.

L'original de cet affidavit de même que les pièces au soutien de la Demande et un inventaire des pièces, vous seront transmis par notre cliente.

Gazifère demande à la Régie de statuer de manière prioritaire et exceptionnelle, **avant le 16 décembre 2019**, sur la demande d'approbation des caractéristiques contractuelles détaillées à la section 2 de la pièce GI-1, Document 1 et à la proposition d'EBI détaillée à la pièce GI-1, Document 1.1, ainsi que sur la demande visant la création d'un compte d'écarts permettant de comptabiliser les écarts entre les coûts d'achat réels et le prix de vente du GNR facturé à la clientèle de Gazifère, afin de les rendre effectives pour le 1er janvier 2020.

Advenant le besoin de la tenue d'une audience pour permettre à la Régie de statuer sur les demandes prioritaires susmentionnées et détaillées dans le cadre de la Demande et de la preuve à son soutien, Gazifère souhaite aviser la Régie que la personne qui serait appelée à témoigner

relativement à cette Demande, soit monsieur Jean-Benoît Trahan, n'est pas disponible le 13 décembre 2019 en après-midi.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Adina Georgescu
p.j.